

<b>COMPTE RENDU</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2023</b>
--

**Convocation** : 17/05/2023

**Présents** : 815

**Votants** : 12/15

Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	A	Mme Odile LE GALLAIS	E
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	E	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

**Absentes** : MME CORNU Pauline - MME PIMENTA Christine,

**Absents excusés** : M. BUREL François, Mme LE GALLAIS Odile

**Procuration** : M. BUREL François donne pouvoir à Mme BENARD Agnès

M. COUROYER Alain est nommé secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Achat « Propriété« Bloquet »**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis une propriété sise 446 rue de la Mer pour permettre l'aménagement du terrain communal, en vue de la création d'une résidence. Il rappelle que le Conseil Municipal a décidé de revendre au plus vite cette propriété mais dans l'attente de cette vente, il rappelle la nécessité de recourir à un prêt Court Terme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de recourir à un financement Court Terme auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine dans l'attente de la vente de la propriété :

Montant : 100 000 €

Taux : 4.44 %

Durée : 2 années

Périodicité des intérêts : trimestriel

Avec paiement du capital in fine.

Frais de dossier : 100 €

- **Prend l'engagement au nom de la Collectivité :**
- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- De rembourser l'emprunt à court terme dès la vente de la propriété ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

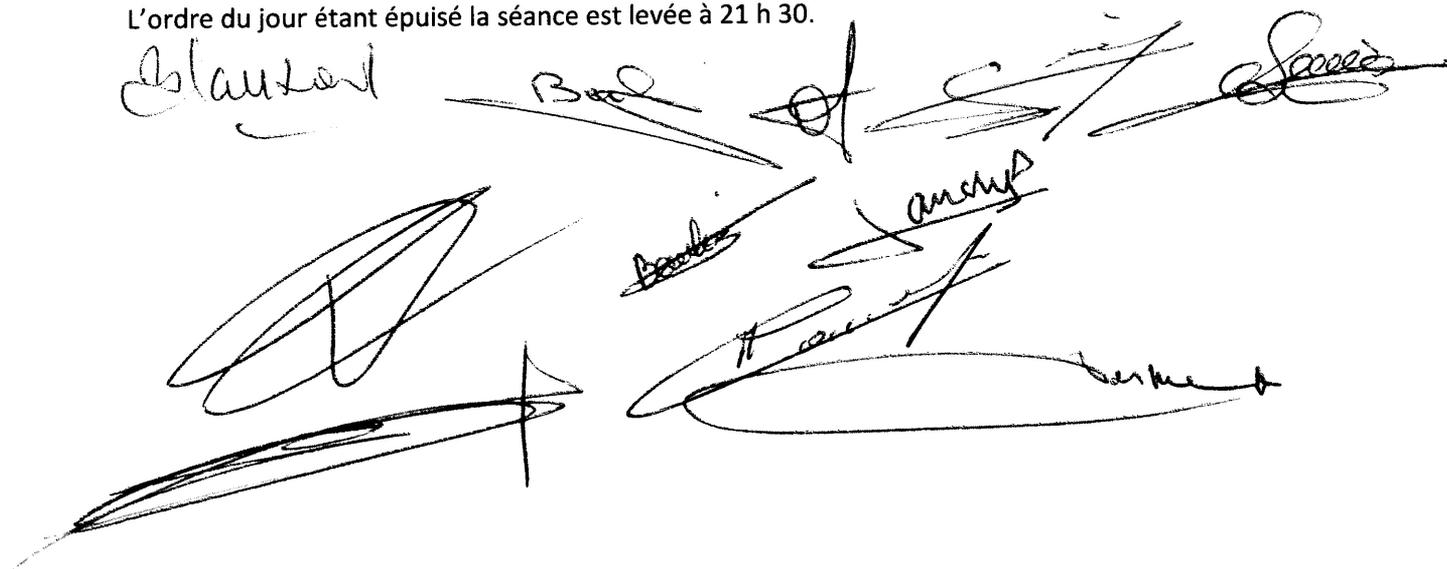
**Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de la commune d'Angiens pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### Commémoration Juin 1940

Monsieur le maire rappelle que la cérémonie mémorielle commémorant le 83<sup>ème</sup> Anniversaire de la bataille de juin 1940 aura lieu à Angiens le lundi 12 juin à 18 h 30, en présence de M. PELOIS, fils du Sergent-Chef PELOIS du 19<sup>ème</sup> BCP. Un vin d'honneur sera servi. La médaille d'or de la ville sera remise à M. PELOIS lors d'un diner d'environ 40 personnes à la salle Floréal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable à l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.



A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, with the first one clearly legible as 'Blaise'. The bottom row contains four signatures, with the second one clearly legible as 'Angiens'. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.